

Membres présents :

- M. MERY, IA-IPR EPS
- M. DOCTRINAL, Représentant CROS
- M. BELTOISE, Principal collège Champ de la Motte de LANGEAIS
- Mme PUGIN, Représentante Se-Unsa
- Mme BLAVET, Présidente de la PEEP
- Mme CHAFIOL, Représentante SNEP
- M. GUERIN, Représentant SNEP
- Mme CHIHEB, Représentante des AS
- M. GAZUT, Représentant des AS
- M. BOISSE, Représentant des AS
- M. BAUCHET, Représentant des AS

Membres excusés :

- Mme REYNIER, Recteur de l'Académie
Représentée par M. MERY, IA-IPR EPS
- Mme HIRTZIG, directrice DRDJSCS Centre-Val de Loire
- M. BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme BAGLIN-LE GOFF, IA-DASEN du Loir et Cher
- M. TOUPRY, IA-DASEN du Loiret
- M. MARTIN, IA-IPR EPS
- Mme GRAND, DNA UNSS
- Mme SOUILLOT, Proviseure du lycée C.de France Romorantin
- M. PRIVAT, Principal du collège Crocheton d'Onzain
- M. BUGELLI, Président de la FCPE Centre

En préambule, Mme TYTGAT remercie les membres de ce nouveau conseil régional, cette année étant celle du renouvellement des instances UNSS (départementales, régionale et AG UNSS)

Ouverture du Conseil par M. MERY vers 14H30 : tour de table et présentation des membres.

M. MERY transmet les remerciements de Mme le Recteur à tous les enseignants EPS, animateurs AS, coordonnateurs de district pour leur activité et investissement et partenaires pour leur aide au sport scolaire (Conseil Régional, CROS, DRDJSCS,...)

M. GUERIN demande que les représentants des AS puissent recevoir pour étude, quelques jours avant, les documents présentés lors du Conseil Régional. Il fait également remarquer qu'il aurait été intéressant de convoquer aussi les membres suppléants des représentants d'AS pour faire connaissance avec le nouveau conseil.

M. MERY répond que convoquer les membres suppléants est difficile car cela fait moins d'enseignants dans les établissements pour les élèves, enseignants qui sont déjà beaucoup sollicités (compétitions, formations, examens ...)

M. BOISSE aimerait qu'un second conseil régional ait lieu en début d'année scolaire avec pour objet un travail plus « terrain » sur l'organisation de l'année à venir.

Mme TYTGAT demande que soit voté le COMPTE RENDU DU CONSEIL REGIONAL du 22 avril 2015 :

→ **ADOpte A L'UNANIMITE**

BILAN SPORTIF et MORAL

1- Les associations sportives

- 357 AS,
- 37 721 licenciés soit un taux de pénétration de 21%,
- 1206 animateurs soit 31.28 licenciés par animateur
- 17.5% des licenciés sont jeunes officiels
- 40.1% des licenciés sont des filles

a- Les licenciés :

Depuis 2009, le nombre de licenciés augmente sensiblement avec quelques années de stabilisation.

Le taux de licenciés est identique en lycée (15%) et lycée professionnel (16%) mais plus de licenciées en lycée qu'en lycée professionnel.

40.1% des licenciés sont des filles.

Le % de licenciés est différent selon les types d'établissement (péri-urbain, rural ou urbain) : plus élevé en collège en milieu rural et en lycée urbain.

M. BAUCHET demande s'il est possible de connaître le taux de licenciés fille et garçon par département et type d'établissement en rapport avec le nombre de scolarisés. En milieu rural il est plus difficile pour les élèves qui dépendent d'un transport scolaire de pratiquer à l'AS le mercredi après-midi.

Mme BLAVET signale le nombre de plus en plus important de lycées et lycées professionnels ayant cours le mercredi après-midi, ce qui peut expliquer en partie la diminution du nombre de licenciés UNSS dans les AS lycéennes.

M. GAZUT demande quelles sont les répercussions suite au coût du contrat licence divisé par 2 pour les REP+

Mme TYTGAT l'informe que pour l'instant elle est dans l'impossibilité d'apporter une réponse par rapport au coût licence pratiqué et indique que le % de licenciés est identique à ce jour avec des variations selon les AS.

M. GUERIN fait remarquer les difficultés financières des LP face aux contrats licences et indique que devrait pouvoir être proposé un retour à la licence individuelle.

Mme MANCHON explique que le Conseil Départemental du Cher offre la licence aux élèves REP.

M. MOULAY note qu'il serait intéressant de savoir ce que font les élèves qui profite de la gratuité des licences, après le collège. Continuent-ils la pratique du sport ? et de quelles origines sociales sont-ils ? (quartier prioritaire, milieu défavorisé, REP, ZRR...)

Possibilité d'avoir les adresses des lycéens originaires des quartiers défavorisés ?

b- Les Jeunes Officiels (JO)

Le nombre de JO et de certification sont en augmentation. L'entrée en formation (niveau district) se fait essentiellement au collège sous la responsabilité de l'animateur AS pour arriver à un taux de validations académiques ou nationales plus élevé en lycées.

89% des jeunes officiels sont juges ou arbitres. Les autres rôles sont en cours de développement notamment dans l'académie jeune secouriste, jeune reporter, jeune organisateur, jeune dirigeant (les départements organisent des formations spécifiques).

A noter : les filles s'impliquent autant voir plus que les garçons selon les rôles.

M. MERY indique que sur les formations JO ainsi que sur l'organisation des CF, ce sont autant d'enseignants absents de leur établissement scolaire sur plusieurs jours, il est donc important de ne pas solliciter toujours les mêmes. C'est pourquoi, les jeunes officiels sont très importants dans l'académie.

M. BOISSE indique qu'il serait intéressant que les JO de collège validés sur des compétitions départementales soient choisis et poussés à continuer pour évoluer au niveau académique.

Mme CHIEB insiste sur le fait qu'il est important d'impliquer les LP, selon les spécialités enseignées, (mises en application de compétences « professionnelles ») sur l'organisation des compétitions.

M. MERY répond que c'est une belle initiative.

2- Les actions : les sports les plus pratiqués, les filles et les garçons, les championnats organisés, les formations profs

Les sports les plus pratiqués sont le cross-country, le handball, l'athlétisme estival, le futsal puis le badminton. Les activités d'expression sont plus présentes chez les filles et les activités de la forme apparaissent au lycée.

M. BAUCHET demande s'il est possible de connaître le % de filles licenciées en rapport à l'effectif d'élèves scolarisés par département et par type d'établissement en plus du % licenciés F-G / total licenciés.

Mme BLAVET demande s'il serait possible de solliciter des familles d'accueil lors de C.F.

Mme TYTGAT répond que cela serait compliqué car de telles compétitions représentent souvent un grand nombre d'élèves et que les listes sont connues tardivement (souvent 2-3 semaines avant la compétition).

Mme KIEFFER indique que Julie BOURGEOIS du comité départemental de l'Indre et Loire, sollicite le service départemental de l'Indre et Loire pour former des enseignants EPS à l'accueil d'élèves handicapés en A.S.

M. MERY trouve qu'il n'y a pas assez d'équipes qui répondent présent aux Trophées du Sport de la Région CVL. Il serait bon de valoriser et récompenser l'action par la région.

Mme TYTGAT répond que l'UNSS, comme toute ligue désormais, ne peut proposer qu'un seul candidat.

3- Les résultats : niveau sportif et niveau HNSS

153 équipes qualifiées aux championnats de France (+14) dans 39 activités.

11 équipes établissements et 12 excellences sont sur le podium.

Le nombre de candidats à l'option HNSS augmente.

4- Les collaborations

5- Les perspectives

→ **BILAN SPORTIF VOTE A L'UNANIMITE**

BILAN FINANCIER

PRESENTATION des COMPTES

Exercice 2015 : + 8000€

Mme TYTGAT précise que ce résultat positif est dû au versement d'une dotation supplémentaire de la direction nationale UNSS en décembre, indique que le budget est essentiellement un budget « d'animation » et signale le bilan financier déficitaire du CF de danse chorégraphiée collègue (-6000€).

Mme TYTGAT demande un vote pour l'approbation du bilan financier

→ **BILAN VOTE A L'UNANIMITE**

Mme TYTGAT présente le budget prévisionnel 2016 et précise qu'a été provisionné un budget pour des actions exceptionnelles, actions ASEU notamment.

→ **BUDGET PREVISIONNEL VOTE A L'UNANIMITE**

QUESTIONS DIVERSES

M. MERY dit qu'il serait intéressant de valoriser le JO en faisant apparaître une trace de son investissement sur son livret scolaire, bulletin ou... C'est le travail de chacun d'essayer de mettre ce projet en place.

Avec le nouveau DNB, les jeunes officiels pourront valider leur investissement lors d'un oral en rapport avec le parcours du citoyen

M. BOISSE : faut-il OUI/NON remettre le certificat médical obligatoire pour la pratique de l'activité sportive à l'A.S ? Celui-ci n'est obligatoire que pour les activités dites à risque.

Mme TYTGAT précise, après avoir questionné M. Lejeune juriste de l'UNSS, qu'effectivement il y a un vide de texte à ce jour quant aux « activités à risque » (ou notion qu'elles recouvrent), qu'un arrêté est à venir et que bien sûr dès sa promulgation les établissements en seront informés.

Fin du Conseil Régional UNSS vers 17h00.

ANNEXES

Vous trouverez des compléments d'information en annexe :

- Annexe 1 : les titres pour analyse des statistiques JO sont précisées pour une meilleure compréhension des chiffres.
- Annexe 2 : Etude du nombre de licenciés par rapport au nombre de scolarisés (total, filles et garçons)
- Annexe 3 : Liste, % licenciés et étude du cout licence pour les AS de collège REP+, REP et ZRR.

Fait à Orléans, le 25 mai 2016